

Débat d'orientations budgétaires

Extraits du compte-rendu de la séance du 12 février 2009

Débat d'orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires permet au Conseil Municipal de discuter du contexte dans lequel est préparé le budget primitif. Il constitue une formalité obligatoire, comporte des informations sur la situation financière de la commune et définit les perspectives financières pour l'année en cours (Voir article pages 7 à 9).

Informations sur les actions menées dans la zone urbaine sensible au titre de la politique de la ville.

Les opérations livrées en 2007 au titre du PRU sont la cyberbase, la rénovation de la piscine Plein Soleil, du stand de tir à l'arc et du gymnase Marcel Cerdan, et en 2008, la réhabilitation du gymnase Deglane et l'aménagement de l'avenue du Dauphiné.

Les travaux en cours en 2008 et non encore achevés sont la cuisine centrale, la cité artisanale, le réfectoire Du Hamel.

L'année 2008 a été également marquée par la négociation de la charte partenariale de relogement qui détermine les modalités de mise en œuvre des opérations de reconstruction-démolition afin de garantir le relogement des locataires dans les meilleures conditions.

● Emploi, Développement économique

152 entreprises au moins se sont implantées dans la Zone Franche Urbaine depuis sa création. Le nombre d'emplois créés est au minimum de 290.

La Charte d'Insertion a été signée le 24 octobre 2008 par l'ensemble des bailleurs et les partenaires de l'ANRU.

D'autres actions en faveur de l'emploi sont menées par les associations Insertion Défi Economique, Initiative 93 et EGEE.

La municipalité, avec le service projet de ville RMI, a de nouveau organisé un forum de l'emploi le 25 septembre 2008. Il a rassemblé plus de 900 visiteurs.

● Réussite scolaire

En 2008 et 2009, il faut noter un recentrage des actions dans le domaine du suivi médical et para-médical.

Pour 2008, 136 enfants ont bénéficié d'un parcours personnalisé et de 232 actions individuelles.

117 enfants ont bénéficié du soutien scolaire.

En 2008, dans le cadre du Programme de Réussite Educative, deux psychologues et une orthophoniste ont été recrutées.

Réaménagement du bâtiment de la cuisine centrale du groupe scolaire Du Hamel/Paul Valéry. Demande de permis de construire.

Lorsque la cuisine Du Hamel aura déménagé vers la cuisine centrale, la commune souhaite réhabiliter l'ensemble du bâtiment comme suit :

- trois restaurants scolaires, deux groupes d'offices, une salle pour les maîtres et des locaux vestiaires pour le personnel.

- une buanderie, des sanitaires adultes et enfants ainsi que pour les personnes à mobilité réduite.

- une gare à chariots intérieure et une extérieure à containers sans toiture ainsi qu'un local entretien.

- la réfection de la toiture terrasse.

- la création au-dessus de chaque allée d'un abri en poteaux aluminium pour protéger la file d'attente d'élèves devant l'entrée des restaurants et remplissage de la toiture en panneaux de polycarbonate translucide.

- la création d'une galerie couverte afin de faciliter la communication avec le bâtiment de la maternelle Valéry.

- la réfection des peintures des murs de la garderie avec changement du faux-plafond, du revêtement de sol et des luminaires.

- la création de 8 places de stationnement non bâties.

Unanimité

Information au Conseil Municipal concernant le passeport biométrique.

L'instruction des demandes de passeports a été confiée aux communes qui les transmettent aux services de l'Etat. Le délai moyen en 2008 était d'environ deux mois.

La délivrance des passeports biométriques devrait permettre de réduire ces délais. Le dossier est en effet transmis par voie électronique via une connexion sécurisée. Le traitement des demandes nécessite un appareillage spécifique appelé dispositif de recueil. Celui-ci comprend, outre la connexion sécurisée, un appareil de recueil d'empreintes, un scanner et un appareil photos numérique. Ce matériel est fourni et entretenu par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

La commune doit réaliser les aménagements permettant l'installation de ces dispositifs de recueil et assurer le service d'accueil des usagers.

Trois dispositifs seraient alloués à Neuilly-sur-Marne. La prise en charge par l'Etat est de 4 000 € pour les travaux et ensuite de 5 000 € par dispositif.

Les services municipaux travaillent actuellement à la mise en place de cet accueil de passeports biométriques.

Unanimité

Le Conseil Municipal compte 39 élus.

33 étaient présents.

6 avaient donné pouvoir.

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.